



# Le nouveau Petit rapporteur.



**Le Conseil Municipal du 8 décembre 2020 a délibéré et pris les décisions suivantes :**

**1. Approbation du dernier compte-rendu : à l'unanimité.**

**2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019 :**

Le conseil prend acte du rapport.

**3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019 :**

Le conseil prend acte du rapport.

**4. Modification des statuts de la Brigade Verte :**

Le siège social est transféré de Colmar à Soultz.

**5. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation du représentant de la Commune :**

Le conseil désigne Mme Geber pour représenter la commune au sein de la commission.

**6. Contrat SEGILOG – Acquisition de logiciels et de prestation de services :**

Le conseil municipal valide le renouvellement du contrat avec la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans. La prestation s'élève 2385 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de 265 € HT pour la maintenance et la formation.

**7. Maintenance des installations d'éclairage public – Période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 28 février 2021 :**

Le conseil accepte la prolongation du contrat actuel pour une durée de 3 mois (renouvelable deux fois), le temps d'étudier un nouveau contrat.

**8. Contrat de prestation de services pour la gestion des DT/DICT du réseau d'éclairage public de la commune :**

La commune accepte de confier à la Société VIALIS le traitement délégué des déclarations DT-DICT de ses installations d'éclairage public pour une nouvelle période de 4 ans pour un montant de 800 € HT.

## 9. Mise à jour des commissions pour la chasse 2015/2024 :

De nouveaux membres ont été désignés pour faire partie de la Commission Communale de Dévolution ainsi que de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C) suite au renouvellement du conseil municipal.

## 10. Personnel communal :

La commune a reçu une dizaine de candidatures pour le demi-poste d'agent technique. La commission « Personnel communal » en a retenu trois qu'elle a présenté en conseil, qui a fait son choix. La personne retenue commencera le 4 janvier 2021.

## 11. DIVERS :

- ☞ Aménagement devant la salle polyvalente : le conseil lance une étude pour un montant de 2050€ HT afin d'avoir des éléments pour une faisabilité ou une éventuelle suite.
- ☞ **Les tirs de feux d'artifices sont strictement interdits – depuis le 2 décembre 2020 et ce jusqu'au 4 janvier 2021. Les contrevenants seront sanctionnés par la gendarmerie.**
- ☞ Le recensement est reporté en 2022.
- ☞ La commune réceptionne actuellement de nombreuses demandes de permis de construire. La CAC de COLMAR, qui instruit nos dossiers, connaît depuis quelques semaines de grosses difficultés (démissions,...), ce qui entraîne des retards dans la délivrance des permis. Même si les propriétaires sont en droit de commencer les travaux à l'issue des 2 mois, il leur est conseillé de rester prudents. L'autorité compétente peut encore le retirer dans un délai de trois mois (après la date du permis), si elle l'estime illégal.
- ☞ Calendrier des pompiers : ils seront distribués dans les boîtes aux lettres. Vous pouvez déposer vos dons à l'épicerie du 13 au 31 décembre, ou dans les boîtes aux lettres de Joël Hildwein (24 rue St Gall), Juan Cortijo (2 rue des Acacias) ou de Cédric Geber (99 rue du M<sup>al</sup> Leclerc).

### Dates à retenir :

- ☞ 24 décembre : Messe de Noël à 23 heures, à l'église d'Obersaasheim
- ☞ 8 janvier : Don du sang de 16h00 à 19 heures 30 à la salle polyvalente d'Obersaasheim (sur autorisation dérogatoire). Une collation « maison » sera offerte à chaque donateur.
- ☞ **FERMETURE de la Mairie : du 21 décembre 2020 au 4 janvier 2021.**



**Joyeuses Fêtes**